

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 6 AVRIL 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-02-23 – FINANCES/SUBVENTIONS (7.5.1) – CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION 2023 AU PROJET BOUCLE DE LA MOSELLE**

**DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.

En 2014, les élus du Pays Terres de Lorraine ont décidé d'étudier le potentiel de développement touristique de la Boucle de la Moselle.

Pour ce faire, la Maison du tourisme a sollicité des fonds européens pour mobiliser les partenaires autour de ce projet.

De 2015 à 2020, pour mettre en œuvre ce projet, une convention a été signée avec les partenaires, parties prenantes du projet (communautés de communes Terres Toulouses, Moselle et Madon, Bassin de Pompey et Métropole du Grand Nancy), pour un montant total de 35 000 € par an.

En 2021 et 2022 pour asseoir une cohérence et une coordination globale des itinéraires cyclo touristiques, incluant la Boucle de la Moselle, les 4 intercommunalités concernées ont proposé que le Conseil Départemental, via son comité départemental du tourisme, intègre la convention de partenariat et que ce dernier assure le suivi administratif et financier de la mise en œuvre du programme d'actions 2021/2022, dont le budget s'élevait à 34 000 €.

Pour 2023, la ligne de conduite reste similaire aux années passées, avec une coordination administrative et financière assurée par le comité départemental du Tourisme « Meurthe & Moselle - l'esprit Lorraine ».

### **Objet de la convention**

Comme en 2022, afin d'assurer le suivi administratif du dossier par le Département, les 4 intercommunalités concernées devront signer une convention multi-partenaire avec le comité départemental du tourisme. Cette convention annuelle détaille la mise en œuvre du programme d'actions pour le développement et la promotion de la Boucle de la Moselle.

### **Programme d'actions contenu dans la convention annuelle**

Ce programme se déroulera sur la période de janvier 2023 à décembre 2023, il porte sur :

- La promotion de la destination par l'édition et la diffusion d'outils de communication (cartes touristique, traductions de ces cartes, réalisation d'un topoguide, réalisation d'une campagne photographique), la participation à des salons nationaux et européens.
- La promotion et le développement du site internet, ainsi que son hébergement et sa maintenance.
- L'organisation d'animations en vue de promouvoir le site : organisation de la « Boucle en fête » le 1er week-end de juin 2023 (coordination et communication).

**Le montant prévisionnel pour ces actions s'élève à 34 000 € pour 2023. Ce montant ne comprend pas les actions proposées par les EPCI sur leur territoire dans le cadre de « Boucle en fête ».**

## **Versement de la subvention**

Les subventions seront versées par l'ensemble des partenaires :

- ✓ **Communauté de communes Terres Toulaises : 7 000 €**,
- ✓ Communauté de communes du Bassin de Pompey : 7 000 €,
- ✓ Communauté de communes Moselle et Madon : 7 000 €,
- ✓ Métropole du Grand Nancy : 7 000 €,
- ✓ Département de Meurthe-et-Moselle via son CDT, Meurthe-et-Moselle - l'esprit Lorraine : 7 000 € dont 1 000 € sont constitués par une valorisation d'un apport en ingénierie au projet par le personnel mis à disposition.

## **Enveloppe budgétaire pour l'évènement « Boucle en fête 2023 »**

Afin de proposer un programme d'animation sur la CC2T en partenariat avec des structures du territoire, **il est proposé d'allouer un budget de 2 000 € pour l'organisation de l'évènement.**

Vu l'avis de la Commission Développement économique et tourisme du 9 mars 2023,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **autoriser le Président à signer la convention multi-partenariale 2023 pour la boucle de la Moselle,**
- **attribuer à « Meurthe-et-Moselle - l'esprit Lorraine » une subvention de 7 000 € pour le projet de développement touristique de la Boucle de la Moselle,**
- **attribuer un budget de 2 000 € pour l'organisation des animations locales pour l'évènement « Boucle en fête »,**
- **autoriser le Président à signer tout document découlant de ces décisions.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX